

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 133 (2012)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Importations et rucher dévasté par des abeilles pilleuses

Revue SAR 7-2012

Ce malheureux incident et la réponse maladroite du service concerné démontrent, si besoin était, qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau des contrôles vétérinaires cantonaux uniformisés.

Les services en question ont trop souvent ignoré les particularités de l'abeille, en mettant en place des dispositions incompatibles avec la conduite d'un rucher. *Curieusement, de nombreux contrôles sanitaires, coûteux, effectués en agriculture, ne sont pas appliqués pour ce qui concerne nos protégées.*

Le seul exemple des importations suffit à démontrer ces disparités incompréhensibles.

- Un marchand de bétail doit être certifié pour exercer son métier.  
N'importe qui peut importer et vendre des abeilles.
- Les contrôles vétérinaires sont effectués de manière stricte et facturés aux propriétaires de bétail.  
On assiste à des contrôles aléatoires pour ce qui concerne les importations d'abeilles; ces contrôles diffèrent sensiblement d'un canton à l'autre. Certains contrôlent, d'autres non, certains facturent, d'autres pas.
- L'Office vétérinaire fédéral est totalement incapable de fournir des renseignements précis pour ce qui concerne ces fameuses importations, malgré de réitérées demandes et son devoir de surveillance.

Certaines abeilles importées sont traitées aux antibiotiques, un traitement interdit en Suisse. Malgré cela, l'OVF se contente du certificat TRACES, précisément contesté par les autorités apicoles européennes. A ce sujet, il est bon de savoir que le 18 avril, le ministère italien de la santé a finalement formellement reconnu l'inutilité de tels traitements qui ne font que masquer des états malades sans en supprimer les causes.

Comment peut-on traiter ces déplacements d'abeilles internationaux avec une telle légèreté? On est beaucoup plus strict dans les contrôles interrégionaux suisses!

Il est bien clair que le pillage de colonies peut avoir bien des causes diverses mais a-t-on au moins examiné quel était l'état initial de ce rucher itinérant? Était-il régulièrement suivi et nourri? Une seule visite effectuée en temps voulu aurait peut-être évité ce désastre. Encore faut-il que l'inspecteur concerné soit dûment averti de la situation...

J'ai connu au moins un cas d'importations où l'arrivée de colonies affamées et désorientées, rendues agressives par un voyage mal organisé, a importuné tout le voisinage.



Dans ce cas comme dans bien d'autres, j'observe que les services concernés ne disposent pas des moyens (humains et organisationnels, voire légaux) ni de la volonté de changement indispensables à l'exercice de leurs fonctions.

Je souhaite que nos demandes soient enfin entendues et que les promesses des responsables vétérinaires se concrétisent enfin au niveau des actes.

*Le président de la commission d'élevage SAR:*  
**Eric Marchand**

---

**Réaction à l'article:**  
**Rucher complètement dévasté  
par des abeilles pilleuses**

Bonjour,

J'ai lu avec attention votre lettre parue dans la revue apicole n° 7 2012 et la réponse du service vétérinaire, qui j'avoue, me laisse perplexe.

Le service vétérinaire a-t-il donné une suite concrète à cette réponse que je trouve pour le moins légère au vu de la gravité de ce cas?

Je jugerais scandaleux qu'il n'y ait aucune action entreprise par ce service de contrôle qui perdrait, à mes yeux, toute crédibilité.

Dans l'attente de vous lire, je vous transmets mes salutations.

**P. Besson**

Monsieur Vallélian nous assure, à ce jour, ne pas avoir reçu d'autre courrier ou remarque du service vétérinaire en question!

---

**Réaction au même article:**  
**Devons-nous protéger nos abeilles  
ou alors baisser les bras à l'avantage de quelques-uns  
qui n'ont aucun amour pour les abeilles  
mais qui cherchent uniquement l'appât du gain?**

La triste histoire de M. Vallélian peut se répéter chez n'importe quel collègue, chevronné ou pas. Certes nous devons rester chacun à sa place et il est malsain de porter des accusations.

Dans le cas qui nous occupe précisément par contre, une lâcheté crapuleuse reste impunie. Comment un service vétérinaire cantonal, qui doit défendre la cause des abeilles, peut répondre aussi laconiquement à une requête du genre?



Nous, apiculteurs, devons assistance aux abeilles pour enrayer les problèmes qui subsistent à leur rencontre. Il faut assurer leur survie, sacrifier bien des choses afin de les garder en bonne santé. Procéder à la multiplication des colonies par dédoublement des colonies ; formation de nuclei et essaims artificiels et j'en passe, afin d'assurer la pollinisation sur le terrain.

De l'autre côté, nos autorités fédérales diverses, assistent les bras croisés à l'importation de n'importe quoi ; opérée par n'importe qui !

Il nous semble que nos autorités n'ont de loin pas encore compris le sérieux des enjeux de l'apiculture en Suisse. Notre pays se targuait de la plus grande densité de ruches au km carré, il y a quelque temps, allons-nous être un pays sinistré d'ici peu, par manque de sérieux ou par ignorance crasse de nos dirigeants ?

Les échos du terrain ne sont pas anodins non plus !

Que se passe-t-il, si l'apiculteur ayant acheté des paquets d'abeilles, n'est plus capable de visiter les colonies sans un scaphandrier, tellement elles sont agressives ? Quel inspecteur accepte encore d'aller visiter ce genre de ruches, afin d'assurer les collègues dans le périmètre, de la « bonne santé » de ces abeilles en question ?

Comment, l'apiculteur acheteur, peut-il connaître la vraie provenance des abeilles importées ? On nous dit toujours qu'elles viennent d'Italie, mais nous savons aujourd'hui que la grande majorité ne fait que transiter par là, et d'autre part, comment l'Italie pourrait-elle fournir autant de paquets d'abeilles ?

Que penser d'un fait divers qui a été lu sur le télétexte en juin : « En Hongrie, un groupe de 28 promeneurs s'est fait attaquer par des abeilles ; 8 personnes amenées à l'hôpital, dont 3 dans un état grave. » Est-ce la pointe de l'iceberg de ce que nous allons vivre dans le futur ?

Que de points d'interrogation auxquels nous n'avons aucune réponse !

Qui remplace ces paquets d'abeilles qui ne terminent même pas la saison vivants ou trépassent pendant l'hiver ?

Comment voulez-vous que nos anciens continuent de garnir nos rangs, si le plaisir fait totalement défaut ? Pire ; comment voulez-vous gagner des novices à se lancer dans l'aventure apicole, s'ils n'ont que des déboires dès le départ ?

Imaginons un jeune débutant qui achète deux paquets d'abeilles ; il n'est pas très sûr de lui et n'a peut-être pas un ancien qui le chapeaute. Le début déjà laborieux passe au cauchemar en un tour de main et il est dégoûté avant d'avoir fait le tour du problème. Ce n'est pas cette façon de faire qui va redorer le blason de l'apiculture Suisse. Nous devons enrayer à tout prix les importations de ces fameux paquets d'abeilles qui ne font que nuire et ne nous apportent pas de solution pour remplacer les abeilles manquantes.

Nous avons actuellement la preuve que les paquets d'abeilles constitués sur notre territoire sont l'avenir de notre apiculture, à condition qu'ils soient produits dans les règles de l'art et par des gens compétents.



Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous avons chez nous et encore en meilleure qualité?!

Boycottons tous ensemble les malintentionnés qui cherchent à faire simplement du fric, sans aucun sentiment pour les abeilles!

Ne coupons pas la branche sur laquelle nous sommes assis!

En 50 ans nous avons réussi en Suisse romande à élever des abeilles avec lesquelles chacun peut travailler et cela représente beaucoup d'efforts et de sacrifices de la part de nos prédécesseurs. Ne détruisons pas en quelques saisons toute cette amélioration obtenue durement par conviction et par persévérance.

L'homme se détruit par lui-même et la cupidité le fait courir à sa perte!

Cela reste valable en apiculture, puisque ce sont ces apiculteurs avides de gains qui vont détruire ce qui est acquis par grands efforts des anciens.

A bon entendeur.

**E. & R. Aubry**  
**Cosignataire : R. Meier**

